ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

27, RUE SAINT-GUILLAUME, A PARIS

DIX-NEUVIÈME ANNÉE (1889-1890)

LES COURS OUVRIRONT LE LUNDI 11 NOVEMBRE 1889

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **E. ANDRÉ**, Président du Conseil ; **HÉLY D'OISSEL**, Vice-Président ; **E. BOUTMY**, de l'Institut, Directeur de l'École ; **Alfred ANDRÉ**, régent de la Banque de France ; **Adolphe d'EICHTHAL**, Président du Conseil d'administration du chemin de fer du Midi ; **Albert HUBNER** ; comte **L. de SÉGUR** ; **Jacques SIEGFRIED**, banquier à Paris ; **H. TAINE**, de l'Académie française ; **C. de VARIGNY**.

Commissaire : M. **E. MULLER**, ancien Président de la Société des ingénieurs civils.

ENSEIGNEMENT

I. — DIRECTEUR

M. Émile BOUTMY, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

II. — COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

MM. **AUCOC**, de l'Institut; **BARTHELEMY SAINT-HILAIRE**, de l'Institut, sénateur, ancien ministre; **Ch. BAUDIN**, ancien ministre plénipotentiaire; **FLOURENS**, député, ancien ministre, professeur honoraire de l'École; **GLASSON**, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit, professeur honoraire de l'École; **S. GOLDSCHMIDT**, fondateur d'une chaire d'Économie politique à l'École; **JANET**, de l'Institut, professeur honoraire de l'École; **P. LEROY-BEAULIEU**, de l'Institut; **G. PICOT**, de l'Institut; **A. RIBOT**, député; **Léon SAY**, de l'Académie française, député, ancien ministre; **Ch. TRANCHANT**, ancien conseiller d'État.

III. — CORPS ENSEIGNANT

MM. **LEVASSEUR**, de l'Institut.
Albert SOREL.
H. GAIDOZ, directeur à l'École des Hautes Études.
LYON-CAEN, professeur à la Faculté de Droit.
RENAULT, professeur à la Faculté de Droit.
FUNCK-BRENTANO.
PIGEONNEAU, professeur à la Faculté des Lettres.
Ph. DE FERRARY, professeur au Collège Chaptal.
E. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École.
Alexandre RIBOT, membre de la Chambre des députés.
Francis CHARMES, député, ancien directeur des Affaires politiques et du Contentieux au Ministère des Affaires étrangères.
Jules DIETZ.
André LEBON, chef de cabinet du président du Sénat.
J. FLACH, professeur au Collège de France.
DUNOYER, ancien conseiller d'État.
CHEYSSON, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur d'économie politique à l'École des Mines.
DE FOVILLE, chef du bureau de statistique au Ministère des Finances, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.
Aug. ARNAUNÉ, sous-chef au cabinet du Ministre des Finances.
Clément JUGLAR.

MM. **Léon SAY**, de l'Académie française, député, ancien ministre.
René STOURM, ancien inspecteur des Finances et administrateur des Contributions indirectes.
LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.
Gabriel ALIX.
Colonel NIOX, professeur à l'École supérieure de Guerre.
Anatole LEROY-BEAULIEU, de l'Institut.
Albert VANDAL.
Paul LEROY-BEAULIEU, de l'Institut, professeur au Collège de France.
SILVESTRE, ancien chef de la Justice indigène en Cochinchine.
Henri CORDIER, professeur à l'École des langues orientales vivantes.
LEVY-BRUHL, professeur agrégé de l'Université.
Paul PELET.
WILHELM, secrétaire du Comité du Contentieux de la Marine et des Colonies.
COLMET-DAAGE, conseiller-maître à la Cour des Comptes.
MACHART, inspecteur général des Finances.
RŒDERER, inspecteur des Finances.
LESER, professeur à l'École des Ponts et Chaussées.
MOTHERÉ, professeur au Lycée Charlemagne.
Louis LEGER, professeur au Collège de France.

M. **C. GUÉRIE**, secrétaire. — M. **L. POINSARD**, bibliothécaire.

ANNÉE 1889-1890

TABLEAU ET PROGRAMMES DES COURS RÉGULIERS DU 11 NOVEMBRE 1889 AU 7 JUIN 1890

NOTA. — Une brochure spéciale donne des détails complets sur l'enseignement de l'École et les carrières auxquelles elle prépare.

ORGANISATION ET PRATIQUE ADMINISTRATIVES EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

M. Le Vavasseur de Précourt, maître des Requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.

(*Une leçon par semaine*).

ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE

I. — *Organisation départementale.* — Divisions administratives de la France avant 1789 : Intendants; assemblées provinciales : formation des départements. — Conseil général et Commission départementale (élection, délibérations, voies de recours). — Préfet, Conseil de préfecture, Conseil départemental de l'instruction publique. — Arrondissement et canton.

II. — *Organisation communale.* — Origine historique des communes, développement des franchises communales. — Maire, considéré comme agent du pouvoir central et comme chef de l'administration communale. — Conseil municipal. — Responsabilité des communes. — Sections de communes. — Comparaison avec les pays étrangers.

MATIÈRES ADMINISTRATIVES

M. Gabriel Alix.

(*Deux leçons par semaine*).

I. — *Introduction historique.*

II. — *Principe de la séparation des pouvoirs et ses conséquences.*

III. — *Intérêts généraux :* Ressources publiques. — Impôts directs et impôts indirects. — Dépenses publiques, dette, pensions.

Budget : Contrôle des deniers publics. — Cour des comptes.

Marchés passés au nom de l'État. — Travaux publics. — Expropriation et dommages causés par les travaux publics.

Législation des mines.

De l'État considéré comme personne morale. — Domaine national; bois et forêts. — État créancier, État débiteur.

IV. — *Services publics :* Domaine public, sa délimitation. — Voies de communication; routes, cours d'eau, chemins de fer, tramways.

Instruction publique. — Cultes.

Le professeur insistera sur l'œuvre administrative de l'Assemblée constituante de 1789.

FINANCES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

M. René Stourm, ancien Inspecteur des Finances et Administrateur des Contributions indirectes.

(*Une leçon par semaine*).

LE BUDGET.

I. — *Introduction.* Origines et développement du système budgétaire actuel en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis et en France.

II. — Préparation des budgets. — Leur forme et leurs divisions. — Discussion et vote. — Crédits supplémentaires et virements. — Exécution du budget. — Organisation financière. — Contrôle. — Loi de règlement.

III. — Les finances de la France par périodes. — Situation financière des principaux pays.

IV. — Analyse des diverses dépenses publiques inscrites au budget des ministères : dette, pensions, guerre, marine, instruction publique, travaux publics, etc.

REVENUS PUBLICS (1re partie).

Théorie de l'impôt. — L'impôt unique. — L'impôt progressif. — L'impôt sur le capital et sur le revenu. — Revenus domaniaux : l'État propriétaire, l'État industriel.

M. Machart, Inspecteur général des Finances.

(*Une conférence par semaine*).

Étude détaillée et pratique sur l'administration financière en France. — Comptabilité de l'État. — Comptabilité départementale et communale. — Analyse du décret du 31 mai 1862.

M. Rœderer, Inspecteur des Finances.

(*Une conférence par semaine*).

Législation des impôts et organisation des régies financières. — Attributions des agents de chaque administration.

Nota. — Il sera fait en outre une conférence d'interrogation pour les candidats à l'Inspection.

M. Colmet-Daage, conseiller-maître à la Cour des Comptes.

(*Deux conférences par semaine*).

Examen théorique et pratique du décret du 31 mai 1862, au point de vue du contrôle de la Cour des Comptes. — Comptabilité des départements, des communes et des établissements de bienfaisance. — Comptabilités spéciales. — Comptabilité-Matières.

HISTOIRE PARLEMENTAIRE ET LÉGISLATIVE DE LA FRANCE DE 1789 A 1875

M. Jules Dietz.

(*Une leçon par semaine*).

Les Assemblées de la Révolution. — Organisation du travail parlementaire et législatif dans les Assemblées révolutionnaires, sous le Consulat et l'Empire. — Œuvre des grands comités. — Abolition de la féodalité. — Code civil. — Le Code des délits et des peines de l'an IV et le Code pénal. — La constitution civile du clergé et le Concordat. — L'Université. — La première Restauration et les Cent Jours. — Ordonnance du 5 septembre. MM. Decazes et de Serre. — Lois sur les élections, la presse, l'armée. — Le cabinet Villèle. — Lois du sacrilège, du droit d'aînesse, de justice et d'amour. — M. de Polignac et les ordonnances. — Monarchie de Juillet. — Remaniement des lois sur les élections, l'organisation locale, l'armée, l'instruction publique. — La coalition. — Le ministère Guizot. — Révolution de 1848. — La Constituante, la Législative. — Loi sur l'enseignement. — Loi du 31 mai 1850. — La période dictatoriale. — L'Empire. — Mouvement législatif et économique jusqu'en 1860. — Les Cinq; progrès des idées libérales. — Le 19 janvier 1867; lois sur les réunions et sur la presse. — Le cabinet Ollivier. — Le plébiscite. — Révolution du 4 septembre. — La Défense nationale, le gouvernement de M. Thiers, l'évacuation du territoire. — Le 24 mai 1873. — La liberté de l'enseignement supérieur. — Discussion de la Constitution de 1875.

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

(*Une leçon par semaine*).

M. Boutmy, membre de l'Institut.

Suppléé par M. André Lebon, chef de Cabinet du Président du Sénat.

I. — *Angleterre.* — Sources du droit constitutionnel. — L'aristocratie : sa base dans la propriété foncière; son rôle dans l'administration locale. — La Chambre des lords; son avenir. — Les classes moyennes et inférieures, leur développement. — Le corps électoral en 1832, en 1867 et en 1885. — La Chambre des communes, considérée : 1° comme organe législatif; 2° comme base de gouvernement. — Rapports des deux Chambres. — Le gouvernement; les ministres; leurs rapports avec les Chambres et la Couronne. Organisation et marche des grands services publics. — Le cabinet. — La royauté.

II. — *États-Unis.* — La Constitution; antécédents historiques. — Le pouvoir exécutif. — Élection du président; ses attributions. — Les ministres hors des Chambres. — Le Congrès : Sénat; ses attributions exécutives. Chambre des représentants. — Rapports des deux Chambres. — Pouvoir judiciaire; sa fonction politique. — Constitution des États particuliers; leurs rapports avec le pouvoir fédéral.

III. — *France.* — Les constitutions françaises de 1791 à 1875 : esquisse historique. — Revue des grandes questions constitutionnelles : les deux Chambres; leurs attributions. — Rapports avec l'Exécutif. — Responsabilité ministérielle. — Revisions constitutionnelles, etc.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DE 1648 à 1789.

M. Pigeonneau, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

(*Une leçon par semaine*).

I. — *L'Europe au commencement du* XVIIe *siècle.* — La maison de France et la maison d'Autriche. — Catholiques et protestants. — Richelieu et Mazarin. — Congrès de Westphalie. — Paix des Pyrénées.

II. — *L'Europe en* 1661. — Politique de Louis XIV. — Les trois coalitions européennes. — Traité d'Utrecht.

III. — *L'Europe au commencement du* XVIIIe *siècle.* — Le cardinal Fleury. — La succession d'Autriche. — La guerre de Sept ans. — Paix de Paris. — Suprématie maritime de l'Angleterre.

IV. — *L'Europe et ses colonies en* 1763. — Choiseul. — Annexion de la Lorraine et de la Corse. — Les partages de la Pologne. — Indépendance des Etats-Unis. La ligue des neutres.

M. de Ferrary.

Suppléé par M. Raymond Kœchlin, publiciste.

(*Une conférence par semaine*).

Analyse des principaux traités de 1648 à 1789. — Recueils et ouvrages à consulter.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

M. Albert Sorel.

(*Une leçon par semaine*).

1. — L'Europe en 1818, les Congrès, indépendance de la Grèce.
2. — Révolution de 1830, indépendance de la Belgique.
3. — L'Europe et la monarchie de Juillet.
4. — Les révolutions en 1848.
5. — Le second Empire. — La guerre de Crimée.
6. — Formation de l'unité de l'Italie.
7. — Formation de l'unité de l'Allemagne.
8. — La guerre franco-allemande. — Le Congrès de Berlin.

M. Albert Sorel.

(*Une conférence par semaine*).

Organisation des services diplomatiques. — Procédure d'une négociation. — Caractères des principales cours et des cabinets de l'Europe. — Étude des sources et critique des textes.

Exercices pratiques : Historique d'une négociation. — Discussion d'une affaire à une époque donnée, etc.

HISTOIRE POLITIQUE DES DIVERS ÉTATS D'EUROPE PENDANT LES QUINZE DERNIÈRES ANNÉES

M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut.

(*Une leçon par semaine*).

I. — *Europe orientale.* — Russie. — Turquie et États danubiens. — Question égyptienne.

II. — *Europe centrale et méridionale.* — Autriche-Hongrie. — Allemagne. — Italie et Saint-Siège. — Espagne. — Suisse, Belgique et Pays-Bas.

III. — *Grande-Bretagne.* — Politique coloniale des diverses puissances.

AFFAIRES D'ORIENT.

M. Albert Vandal.

(*Une conférence par semaine*).

Origines de la question d'Orient contemporaine.

Émancipation de la Grèce. Méhémet-Ali et la crise égyptienne. Guerre de Crimée.

Exécution et révision du traité de Paris.

Guerre russo-turque de 1877 et congrès de Berlin. Questions relatives à l'exécution du traité de Berlin.

Affaires de Tunisie, d'Égypte et de Bulgarie.

DROIT DES GENS

M. Funck-Brentano.

(*Une leçon par semaine*).

Exposé de l'histoire du droit des gens. — Droit des gens public et privé en temps de paix. — Droits d'exterritorialité, de représentation, de négociation, de reconnaissance des États et Gouvernements nouveaux. — L'intervention. — Les représailles.

DROIT INTERNATIONAL

M. Renault, professeur à la Faculté de droit.

(*Une leçon par semaine*).

Des consulats. — Services administratifs ayant reçu une organisation internationale (chemins de fer, postes, télégraphes, poids et mesures). — De l'usage de la mer et des fleuves. — De la propriété littéraire, artistique et industrielle.

Cinq conférences complémentaires seront faites pour la section coloniale (nationalité; condition des étrangers, spécialement dans l'extrême Orient; application du droit pénal; extradition; du territoire et de sa délimitation).

LÉGISLATION COMMERCIALE ET MARITIME COMPARÉE

M. Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit.

(*Une leçon par semaine*).

Histoire du droit commercial terrestre et maritime. — Ses sources actuelles dans les principaux États de l'Europe et de l'Amérique. — Tentatives d'unification internationale du droit commercial, leurs résultats.

Notions générales sur les commerçants et les actes de commerce.

Des juridictions commerciales. De leur organisation dans les principaux pays.

Des sociétés de commerce et spécialement du régime des sociétés par actions en France, en Italie, en Belgique (lois de 1873 et de 1886), en Allemagne (loi de 1884) et en Angleterre. — De la condition légale des sociétés par actions en dehors de leur pays d'origine (Sociétés étrangères).

Des effets de commerce (lettres de change, billets à ordre, chèques) dans les mêmes pays.

Notions générales sur les faillites, notamment d'après la loi allemande de 1877 et la loi anglaise de 1883.

Droit maritime. — Des navires. De leur nationalité. De leur transmission. De la responsabilité des propriétaires de navires. — Du crédit maritime. Du prêt à la grosse et de l'hypothèque maritime. — Des avaries et de leur règlement. Règles d'York et d'Anvers. Des assurances maritimes. — Rapports des consuls avec la marine marchande.

ÉCONOMIE POLITIQUE (Chaire S. H. Goldschmidt.)

M. Dunoyer, ancien conseiller d'État.

(*Une leçon par semaine*).

1. — Philosophie de l'économie politique. — Les définitions et les théorèmes en économie politique.

2. — Premiers rudiments des doctrines économiques au XVIIIe siècle. — Les Physiocrates. — Turgot. — Les doctrines économiques et la Révolution française.

3. — Progrès et constitution des doctrines économiques : Adam Smith, théorie de la division du travail; J.-B. Say, théorie des débouchés: Ricardo, théorie de la rente; Malthus, théorie des lois de la population; Charles Dunoyer, théorie de la série progressive des états économiques; doctrine des produits immatériels.

4. — Application des doctrines économiques. — Cobden et la Ligue. — La réforme économique en Angleterre. — Bastiat. — Les traités de commerce.

5. — Contradictions. — Sismondi. — Carey. — Protectionnistes. — Socialistes.

DROIT ANNAMITE

M. Silvestre, ancien chef de la justice indigène en Cochinchine

(*Deux leçons par semaine*).

Le cours aura lieu pendant le second semestre, à partir du 1er mars 1890.

Droit annamite. — Suite des lois civiles : des biens, des obligations. — Lois criminelles : crimes et délits contre le souverain et l'État, contre les personnes, les biens. — Juridiction civile et criminelle. — Procédure. — Lois militaires.

Administration. — Divisions administratives : région, province, préfecture, sous-préfecture, canton, commune. — Impôts. — Commerce et industrie. — Travaux publics. — Armée. — Administration comparée.

LÉGISLATION COLONIALE.

M. Wilhelm, secrétaire du contentieux de la marine et des colonies.

(*Une conférence par semaine*).

Spécialité de la législation coloniale; Utilité de la connaître.

Régimes politique et administratif des Colonies aux diverses époques.

Régimes législatif et judiciaire des colonies. — Quel est le législateur colonial? — Organisation judiciaire.

Théorie de la législation des pays de protectorat.

Matières diverses. — Domaine. — Mines. — Nationalité. — Régime financier (comptabilité publique, impôts, établissements de crédit). — Régime économique (monopole, pacte colonial, régime douanier, octroi de mer, industrie sucrière, main-d'œuvre). — Cultes. — Instruction publique. — Applications spéciales aux Colonies asiatiques.

Utilité militaire et économique d'une expansion coloniale.

LA MONNAIE, LE CRÉDIT ET LE CHANGE.

M. Arnauné, sous-chef au cabinet du Ministre des Finances.

(*Une conférence par semaine.*)

Mécanisme de l'échange. — Circulation au comptant, crédit.

La monnaie et les métaux précieux. — Principaux systèmes monétaires. — Dépréciation de l'argent. — Question de l'enchérissement de l'or.

Le crédit et le change. — Le billet de banque (réglementation des émissions, banques coloniales). — Les chèques. — Les Clearing-Houses. — Le change (créances internationales, cours des changes étrangers, relations des colonies avec la métropole).

GÉOGRAPHIE COLONIALE.

M. Paul Pelet.

(*Une conférence par semaine.*)

Indo-Chine, Madagascar, Congo, Sénégal.

Géographie physique. — Ethnographie.

Productions et procédés agricoles, industriels, miniers.

Voies de communication. — Commerce. — Marchés avoisinants.

COURS DE LANGUES

Allemand : M. Leser, professeur à l'École des Ponts et Chaussées.

Anglais : M. Motheré, professeur au lycée Charlemagne.

Russe : M. Louis Leger, professeur au Collège de France.

ANNÉE 1890-1891

TABLEAU SOMMAIRE DES COURS RÉGULIERS DE NOVEMBRE 1890 A JUIN 1891

Les programmes détaillés de ces cours se trouvent dans la brochure explicative.

Législation civile comparée (**Flach**).
Organisation administrative comparée (**Le Vavasseur de Précourt**).
Matières administratives (**Alix**).
Finances françaises et étrangères (**Stourm**).
Conférence pour l'inspection des finances (**Machart.** — **Rœderer**).
Conférence pour la Cour des Comptes (**Colmet-Daage**).
Histoire constitutionnelle de l'Europe. — Allemagne, Autriche-Hongrie, Suisse, Italie et Belgique (**André Lebon**).
Géographie et Ethnographie (**Gaidoz**).
Histoire diplomatique de l'Europe, 1789-1818 (**Sorel**).
Conférence d'histoire diplomatique (**Sorel**).
Histoire des idées politiques et de l'esprit public en Allemagne et en Angleterre pendant les deux derniers siècles (**Lévy-Bruhl**).

Droit des gens (**Funck-Brentano**).
Droit international (**Renault**).
Organisation militaire comparée (**Colonel Niox**).
Économie politique (**Cheysson**).
Géographie économique (**Pigeonneau**).
Statistique (**Levasseur**).
Commerce extérieur et législation douanière (**de Foville**).
Droit annamite (**Silvestre**).
Histoire des rapports des États occidentaux avec l'Extrême Orient (**Cordier**).
Systèmes coloniaux (**Paul Leroy-Beaulieu**).
Allemand (**Leser**).
Anglais (**Motheré**).
Russe (**Leger**).

COURS COMPLÉMENTAIRES ET LIBRES QUI SE FERONT PENDANT LES ANNÉES 1889-90 ET 1890-91

Des avis ultérieurs indiqueront les dates d'ouverture de ces cours.

Les Questions ouvrières en Europe et aux États-Unis (**Cheysson**, professeur d'Économie politique à l'École des Mines).
Organisation maritime (**Wilhelm**, secrétaire du contentieux de la Marine et des Colonies).
Colonisation et organisation administrative en Algérie et en Tunisie (**L. Vignon**, consul de France).

Formation et développement des États américains (**Léon Poinsard**).
Le mouvement législatif en Europe depuis 1870 (**Ribot**, député).
Des opérations de Banque (**Gay**, président de la Société générale de Crédit industriel et commercial).
Les Institutions de l'Ancien régime à la veille de la Révolution de 1789 (**Et. Lamy**).

BUT DE L'ÉCOLE

Dans son ensemble, l'Enseignement de l'École des Sciences politiques est *le couronnement naturel de toute éducation libérale*. Son programme embrasse des connaissances auxquelles aucun homme cultivé ne doit rester étranger.

A un point de vue plus spécial, l'Ecole des Sciences politiques se propose le même but que l'ancienne *École d'administration*. Chacune des grandes divisions de son enseignement constitue une préparation complète à l'une des carrières suivantes et aux examens ou aux concours qui en ouvrent l'entrée :

1. **DIPLOMATIE.** (Ministère des Affaires étrangères. Légations. Consulats.) (1).
2. **CONSEIL D'ÉTAT.** (Auditorat de 2e classe.)
3. **ADMINISTRATION.** (Administration centrale et départementale. Contentieux des ministères. Sous-préfectures. Secrétariats généraux de département. Conseils de préfecture.)
4. **INSPECTION DES FINANCES.**
5. **COUR DES COMPTES.**
6. **SERVICE COLONIAL.** (Administration centrale. — Directions de l'intérieur; administration des affaires indigènes; emplois dans les grandes compagnies industrielles et financières.)

D'autre part, le programme comprend des éléments d'instruction supérieure qui complètent utilement la préparation à certaines hautes positions commerciales. (Banques. Contentieux des grandes Compagnies. Inspection des chemins de fer, etc.)

Pendant les dernières années, les résultats des concours placés à l'entrée des carrières auxquelles l'École prépare peuvent se résumer ainsi :

CONSEIL D'ÉTAT

De 1877 à 1889, sur 65 candidats reçus, 52 appartiennent à l'École.

INSPECTION DES FINANCES

De 1877 à 1889, sur 50 candidats reçus, 47 appartiennent à l'École. Depuis 1880 tous les candidats reçus ont été préparés par l'École.

COUR DES COMPTES

Aux concours de 1879, de 1882, de 1884, de 1886 et de 1888, les élèves de l'École ont obtenu 21 places sur 22.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Aux quatre concours de 1886, de 1887, de 1888 et de 1889, sur 42 candidats reçus, 34 appartiennent à l'École.

ORGANISATION. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

CONDITIONS DE SCOLARITÉ

L'École reçoit des élèves et des auditeurs; les uns et les autres sont admis sans examen, avec l'agrément du Directeur et du Conseil de l'École.

Ils n'ont à justifier d'aucun grade universitaire.

Les *élèves* sont les personnes qui ont pris une *inscription d'ensemble*.

Les *auditeurs* sont les personnes qui ont pris une ou plusieurs *inscriptions partielles*.

Les élèves sont seuls admis à briguer le diplôme de l'École.

Aucun auditeur ne peut s'inscrire aux conférences de préparation pour l'Inspection des Finances ou pour la Cour des Comptes, s'il n'est inscrit, en outre, au cours de finances, ou au cours d'organisation administrative, ou au cours de matières administratives, ou au cours d'économie politique.

ENSEIGNEMENT

L'Enseignement comprend dans chaque section des Cours et des Conférences; il est plus général dans les Cours, plus spécial et plus pratique dans les Conférences. Les institutions et les faits ne sont pas exposés seulement dans leur état actuel. Le professeur les suit dans leur développement historique, compare la France avec les pays étrangers et fait ressortir les idées générales qui résultent de ces rapprochements.

ORDRE DES ÉTUDES

On peut commencer les études chaque année. Leur durée normale est de deux ans; elle peut être étendue à trois ans, de manière à coïncider avec les études de droit, ou en vue d'une préparation plus approfondie.

Les Cours et Conférences sont distribués en *cinq sections* : I. Section administrative; II. Section diplomatique; III. Section économique et financière; IV. Section coloniale; V. Section générale (droit public et histoire). Les sections étant organisées en vue du diplôme de l'École, les élèves qui ne briguent point ce diplôme ont toute liberté pour composer autrement et selon leurs convenances particulières la liste des cours qu'ils entendent suivre.

L'enseignement est réparti de façon à se combiner utilement avec les études de licence ou de doctorat en droit. Dans les trois premières sections, le cadre des études a été déterminé, non seulement d'après le programme des concours qui ouvrent l'accès de l'Inspection, de la Cour des Comptes, de la Diplomatie, de l'Auditorat au Conseil d'Etat, mais d'après les nécessités ultérieures de chaque carrière et en vue des autres emplois sur lesquels le candidat pourra trouver avantageux de se rabattre en cas d'échec. La Section coloniale prépare aux emplois administratifs des colonies et des pays de protectorat; son organisation, dès à présent adaptée aux besoins de l'Extrême-Orient, sera prochainement étendue aux pays de droit musulman (Algérie-Tunisie). Une entente spéciale a été établie avec l'Ecole des langues orientales vivantes pour que les élèves de cette section puissent y étudier les langues annamite, chinoise ou arabe. La Section générale est destinée spécialement aux jeunes gens qui cherchent à l'École le complément d'une éducation libérale, ou qui se préparent à la vie publique.

Des cours d'Anglais, d'Allemand et de Russe ont lieu, chacun deux fois par semaine.

(1) Art. 8 du décret du 25 août 1888.

« Nul ne pourra se faire inscrire en vue du concours : 1° s'il n'est Français jouissant de ses droits; 2° s'il a au 1er janvier de l'année du concours, moins de 21 ans et plus de 30 ans; 3° s'il n'a rempli ses obligations militaires; 4° s'il ne produit : soit un diplôme de licencié en droit, ès sciences ou ès lettres, soit un diplôme de l'Ecole des Chartes, soit un certificat attestant qu'il a satisfait aux examens de sortie de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole nationale des mines, de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, de l'Ecole centrale des arts et manufactures, de l'Ecole forestière, de l'Ecole spéciale militaire ou de l'Ecole navale, soit un brevet d'officier dans l'armée active de terre ou de mer, soit, à la condition d'être bachelier ès lettres ou ès sciences, un diplôme de l'*Ecole des Sciences politiques*, de l'Ecole des hautes études commerciales, d'une Ecole supérieure de Commerce agréée par le Gouvernement ou de l'Institut national agronomique; 5° s'il s'est déjà présenté trois fois. »

EXAMENS, DIPLOMES

Dans chaque Section, un examen partiel a lieu à la fin de chaque année en cours d'études, un examen général et final à l'expiration de la dernière année.

Les élèves qui en font la demande sont seuls admis à subir ces épreuves. Elles portent *sur toutes les matières* de la section choisie par le candidat, et, en outre, sur ceux des cours des autres sections et sur les cours complémentaires qu'il indiquera dans une demande adressée au Directeur de l'École.

Les candidats admis dans chaque section par le jury d'examens reçoivent un certificat de capacité qu'ils peuvent échanger contre le diplôme moyennant un droit de 20 francs. Des prix en livres, pour une valeur totale de 1,200 francs, sont attribués aux cinq candidats classés les premiers et ayant obtenu une moyenne déterminée.

GROUPES DE TRAVAIL

Les *groupes de travail* sont des conférences où d'anciens élèves, réunis sous la direction de leurs anciens professeurs, traitent par écrit et discutent des questions spéciales, actuelles et pratiques. Les meilleurs des mémoires élaborés dans les groupes sont insérés dans les *Annales de l'École des Sciences politiques*. Trois groupes sont actuellement organisés : celui de Finances, sous la direction de MM. Léon Say, de Foville, Stourm et Arnauné; celui de Droit public et privé, sous la direction de MM. Ribot, Alix, Renault et André Lebon; celui d'Histoire et Diplomatie, sous la direction de MM. Sorel, Pigeonneau et Albert Vandal.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque et les salles de lecture sont ouvertes de 10 heures du matin à 10 heures du soir aux personnes qui y ont entrée par leur inscription. La bibliothèque se compose :

1° De trois fonds de livres importants, appartenant : (*a*) à l'École; (*b*) à la Société d'enseignement supérieur; (*c*) à la Société de linguistique;

2° D'environ cent revues et journaux français et étrangers.

ANNÉE SCOLAIRE 1889-1890

L'année scolaire commencera le lundi 11 novembre et finira le 7 juin 1890. — Elle est divisée en deux termes. Le second terme commence le 1er mars.

On s'inscrit au secrétariat à partir du 3 novembre.

Les cours seront suspendus : du samedi 28 décembre (exclus) au lundi 6 janvier (exclus); pendant la semaine sainte et la semaine de Pâques; le jour de Noël, le lundi et le mardi gras, le jeudi de l'Ascension et le lundi de la Pentecôte.

INSCRIPTIONS

1° INSCRIPTION D'ENSEMBLE

	PAR TERME	PAR ANNÉE
Donnant entrée à tous les cours et conférences tant réguliers que complémentaires (1), et à la bibliothèque.	180 fr.	300 fr.

2° INSCRIPTIONS PARTIELLES

Un cours (une leçon par semaine).		60 fr.
Id. (deux leçons par semaine).		120
Une conférence (une leçon par semaine)		50
Id. (deux leçons par semaine)		100

3° COURS DE LANGUES

Allemand ou Anglais (deux leçons par semaine). . . .	30 fr.	50 fr.

4° BIBLIOTHÈQUE

Pour toute l'année (sauf août et septembre)		50 fr.

(1) A l'exception du cours de Russe, pour lequel on prend une inscription spéciale. Une inscription spéciale est également requise pour les cours libres.

Paris. — Typographie Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 25075.